

Couvre-feu au Québec : Elle promène un ami en laisse pour braver l'interdit et provoquer les policiers

20 Minutes

12 janvier 2021 11:41

INSOLITE Ils ont tous deux été verbalisés



Illustration: drapeau du Canada.

Pour « tester » la police après l'entrée en vigueur d'un couvre-feu strict samedi au Québec (Canada), un automobiliste a conduit en état d'ébriété à Sherbrooke. Une jeune femme a, elle, promené son ami en laisse. Résultat : une amende de 1.000 euros chacun.

Le couvre-feu, le premier à l'échelle d'une province canadienne depuis un siècle, est entré en vigueur samedi à 20 h (jusqu'au lendemain 5 h) pour tenter d'enrayer la seconde vague de coronavirus qui sévit au Québec. Prévu pour durer un mois, il autorise quelques exceptions, notamment pour les travailleurs essentiels ou les personnes qui possèdent un chien.

Braver l'interdit

Samedi vers 22h30, une patrouille contrôle un automobiliste qui brave l'interdit en circulant avec son fils à ses côtés, a raconté une porte-parole de la police de la ville, Isabelle Gendron. « On voulait voir ce que ça faisait d'être dehors pendant le couvre-feu », a reconnu le fils.

Mais un contrôle d'alcoolémie a révélé que le conducteur était trois fois au-dessus de la limite autorisée. La sanction tombe : 1.500 dollars canadiens (environ 970 euros) pour la violation du couvre-feu, permis de conduire suspendu pendant 90 jours, voiture confisquée et poursuites en justice pour conduite en état d'ivresse.

740 amendes pour non-respect du couvre-feu

Ce même soir vers 21 h, d'autres policiers aperçoivent une jeune femme d'une vingtaine d'années qui se promenait sur un trottoir du centre-ville en tenant en laisse... un ami. Aux policiers qui l'interrogeaient, elle a expliqué sans rire « qu'elle promenait son chien », « vraiment pour nous tester », selon la porte-parole. Le couple a été verbalisé et la jeune femme a bruyamment assuré qu'elle recommencerait chaque soir quitte à accumuler les amendes.

En cas de récidive, l'amende peut grimper jusqu'à 6.000 dollars (3.800 euros). Dans toute la province, la police a délivré environ 740 contraventions à des personnes n'ayant pas respecté le couvre-feu, selon les chiffres officiels.